

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 30 janvier 2018, à 20 heures**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 24 janvier 2018.

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN (Maire), Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme CASSANY, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. LE ROUX, M. GOULLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme CARRE-FAIRIER, M. FROITIER, M. de POMMEREAU, M. SEGARD.

ETAIENT EXCUSES : Mme BONNEFOND (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme LAISNE (pouvoir à M. de BELLEVUE), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à Mme MISSIR), Mme TRISTANT (pouvoir à M. GOMBERT), M. BARBE (pouvoir à M. BIGOT), Mme MALIDOR (pouvoir à Mme BEDEL), Mme COURDAVAULT (pouvoir à M. de POMMEREAU), M. BRAULT (pouvoir à M. FORGET).

ETAIENT ABSENTES : Mme FRERET (excusée), Mme RIO

SECRETAIRE : M. SACHET

*

**

M. le maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le relevé de décisions de la séance du 9 janvier 2018 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – FINANCES – Budgets primitifs – Ouvertures de crédits d'investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **49 voix POUR et 5 abstentions** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD):

1. d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes au budget principal ville de Dinan, pour un montant total de 1 772 070 € :

n°	Opération votée	ouverture crédits BP 2018
101	Equipements informatiques et télécommunications	25 000 €
102	Mobilier et matériels de bureau	25 000 €
103	Matériels techniques des services	14 500 €
107	Aménagement et équipements urbains	320 470 €
50	Entretien restauration bâtiments culturels	194 000 €
64	Objets mobiliers patrimoniaux	4 600 €
85	Programme bâtiments	50 000 €
23	Site du Clos Gastel	380 000 €
82	Réfection totale de voirie urbaine	562 954 €
22	Réhabilitation hostellerie des moines	18 000 €
41	Réserves du musée	20 000 €
84	Déplacements doux, promenades, espaces naturels	16 920 €
91	Programme accessibilité	115 626 €
92	Programme vidéoprotection	10 000 €
52	Reconstruction du rempart rue du Général de Gaulle	15 000 €

2. d'autoriser une ouverture de crédits au budget annexe du port de plaisance, pour un montant total de 5 000 €, au chapitre 20.
3. d'autoriser une ouverture de crédits au budget annexe des parkings souterrains, pour un montant total de 1 500 €, au chapitre 21 (opération parking du centre historique).
4. Ces crédits seront intégrés aux crédits nouveaux lors de l'adoption des budgets primitifs.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, Mme Missir, Mme Miel-Giresse, M. Degrenne et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°2 – FINANCES – Avances de trésorerie aux budgets annexes

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **49 voix POUR et 5 abstentions** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD):

1. d'approuver le versement d'avances de trésorerie du budget général aux budgets annexes suivants, pour les montants indiqués :
 - 110 000 € pour le budget annexe du Port de plaisance
 - 20 000 € pour le budget annexe du Camping municipal
 - 10 000 € pour le budget annexe Revente d'énergie.
2. Ces avances sont remboursables, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor de chaque budget annexe le permettront.

3. d'autoriser le maire et la trésorière de Dinan Ville et Banlieue à prendre les mesures nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Affaire n°3 – FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2017 en section investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Pour 2018, année de fusion des budgets de Dinan et Léhon, les restes à réaliser des deux budgets principaux se cumulent. Le montant total des crédits inscrits en restes à réaliser, en Dépenses et en recettes d'Investissement, pour chaque budget, s'établit comme suit :

Ville de Léhon - Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 246 706,46 €
Recettes d'Investissement : 5 379 €

Budget annexe Port de plaisance :

Dépenses d'Investissement : 221 369,00 €
Recettes d'Investissement : 105 687,00 €

Ville de Dinan – Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 1 903 195,43 €
Recettes d'Investissement : 3 081 131,50 €

Budget annexe Parkings souterrains :

Dépenses d'Investissement : 24 925,31 €
Recettes d'Investissement : 0 €

Soit un total à reporter sur le budget principal Dinan 2018 :

Dépenses d'Investissement : 2 149 901,89 €
Recettes d'Investissement : 3 086 510,50 €

Budget annexe Camping municipal :

Dépenses d'Investissement : 0 €
Recettes d'Investissement : 24 545,45 €

Budget annexe Revente d'énergie :

Néant

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

Affaire n°4 - FINANCEMENTS EXTERNES - Travaux de mise en conformité du site du Clos Gastel à Dinan - Demande de subvention DETR

Rapporteur : M. DEGRENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **49 voix POUR et 5 voix CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD):

1. de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la région Bretagne (politique sectorielle sport et contrat de partenariat), de la fédération française de football au titre du fonds d'aide au football amateur (FAFA), la participation du Syndicat d'énergie des côtes d'Armor pour les travaux de mise en conformité et d'accessibilité du site du Clos Gastel, ainsi que de Dinan Agglomération.

2. d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Remplacement de la tribune	215 000 €	DETR 30%	Base de la subvention	116 917 €
Rénovation et mise aux normes des vestiaires	80 000 €	FAFA Club house 50%	389 723 €	13 911 €
Mise aux normes de l'éclairage du terrain	48 500 €	FAFA Vestiaires 20%	27 823 €	16 000 €
Installation d'abris de touche	5 000 €	Région volet sport 20%	80 000 €	68 700 €
Club house	27 823 €	SDE 40%	343 500 €	19 400 €
Mise aux normes de la sonorisation	8 400 €	Région Contrat de partenariat 9,72%	48 500 €	37 878 €
Mise aux normes des pare-ballons	5 000 €	Ville	389 723 €	116 917 €
	389 723 € HT			389 723 € HT

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Déru, M. Forget, M. Badoual, M. Degrenne et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 - FINANCEMENTS EXTERNES – Divers travaux de réaménagement et de sécurisation de la voirie – Demande de subvention DETR

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les divers travaux d'aménagement voirie (rue Ste Claire, rue des Antons, place Duguesclin / rue Petite Haie / rue St-Suliac),
2. d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux	738 491 €	Etat (DETR) – 35%	258 472 €
		Ville (65%)	480 019 €
Total	738 491 €	Total	738 491 €

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Hellio et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°6 - FINANCEMENTS EXTERNES - Port – Travaux de rénovation des pontons – Subvention de la Région

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'autoriser le projet de restauration des pontons du port,
2. de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020,
3. d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Estimation des travaux	295 990,00 €	DETR 30% (Dossier 2013 + dossier 2017)	88 797,00 €
		Région - Contrat de partenariat 30%	88 797,00 €
		Département - Contrat de territoire 2010-2015 - 8%	24 000,00 €
		Ville 32%	94 396,00 €
Total	295 990,00 €	Total	295 990,00 €

4. d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°7 - FINANCEMENTS EXTERNES - Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'approuver, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020,
2. de valider l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération, présenté par Monsieur le maire,

3. d'autoriser, sur ces bases, M. le maire à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au Contrat départemental de Territoire 2016-2020.

La discussion à laquelle prirent part M. Degrenne, Mme Balay-Mizrahi, Mme Missir, M. Forget, M. Déru et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°8 - COMMISSIONS MUNICIPALES - Composition de la Commission communale des impôts directs (CCID) – Proposition de liste

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'établir ainsi la liste des 32 noms proposés pour la composition de la CCID :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1. Annie BEDEL | 17. Bernard LAGREE |
| 2. Gérard BLANCHARD | 18. Serge LE ROUX |
| 3. Marie BLOT | 19. Dominique LORRE |
| 4. Olivier BOBIGEAT | 20. Théo MARTEIL |
| 5. Mauricette BRINDEJONC | 21. Christine MASSART |
| 6. Nadia COURDAVAULT | 22. Annie MERDRIGNAC |
| 7. Denis CROCHETTE | 23. Cécile PARIS |
| 8. Bernard DANIEL | 24. Philippe POINTILLON |
| 9. Didier DERU | 25. Paulette PORCHET |
| 10. Philippe GAUTREAU | 26. Joël RENAULT |
| 11. Henri GOMBERT | 27. Pierre-François RIMASSON |
| 12. Patrice GOUPIL | 28. Christine LAISNE |
| 13. Nathalie GUEGUAN | 29. Marcel ROBERT |
| 14. Pascale HELLIO | 30. Françoise RUELLAN |
| 15. Catherine HUET | 31. Christiane SOQUET |
| 16. Stéphanie MISSIR | 32. Monique THEBAULT |

Affaire n°9 - ASSOCIATIONS – Adhésion à l'Association des petites Villes de France (APVF)

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'adhérer à l'association des petites villes de France (AVPF).

Affaire n°10 - PERSONNEL – Adhésion de la commune nouvelle de Dinan au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : M. BADOUAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

1. que la commune nouvelle de Dinan adhère au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2018,
2. d'autoriser M. le maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion,
3. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
4. de confirmer M. Guy BADOUAL (désigné lors du conseil municipal du 09/01/2018) en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Affaire n°11 - PERSONNEL – Tableau des effectifs - Création d'un emploi de chargé de mission financements de projets

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 53 voix POUR et 1 abstention** (M. DERU):

1. d'approuver la création d'un poste de chargé de mission financements de projets qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie A de la filière administrative (cadre d'emploi des attachés territoriaux) à compter du 1^{er} mars 2018 ;
2. considérant la nature des fonctions et dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi - d'appliquer les dispositions de l'article 3-3 2° de la Loi statutaire 84-53 du 26 janvier 1984 qui permettent le recrutement d'un contractuel de niveau catégorie A pour 3 ans maximum renouvelable une fois - d'adosser sa rémunération à celle des attachés (traitement indiciaire et régime indemnitaire) ; sa rémunération suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires territoriaux ;
3. de modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;
4. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, Mme Missir, M. Déru et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°12 - PERSONNEL – Tableau des emplois

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. d'adopter le présent tableau des emplois arrêté au 1^{er} janvier 2018,

		EMPLOIS PERMANENTS		
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	
Directeur Général Adjoint des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	
Attaché principal	A	5	3	
Attaché	A	5	4	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	13	11	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	8	7	
Adjoint administratif	C	11	10	
TOTAL		49	42	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Technique</u>				*dont 8 temps non complet
Ingénieur principal	A	4	4	Agents de service des sites scolaires et ALSH
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	5	4	- 30.01/35 ^{ème}
Technicien	B	1	1	- 27.37/35 ^{ème}
Agent de maîtrise principal	C	12	10	- 16,75/35 ^{ème}
Agent de maîtrise	C	5	5	- 18.92/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	18	16	- 18.12/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	33	26	- 12/35 ^{ème}
Adjoint technique *	C	52 *	49	- 11/35 ^{ème}
TOTAL		130	115	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Culturelle</u>				
Conservateur de bibliothèque	A	1	1	
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Assistant de conservation	B	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	
Adjoint du patrimoine	C	7	5	
TOTAL		18	16	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Sécurité</u>				
Chef de service de police municipale	B	1	1	
Brigadier chef principal	C	2	2	
Brigadier	C	2	2	
Gardien-Brigadier	C	2	2	
TOTAL		7	7	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Sociale</u>				
ATSEM Principal de 1ère classe	C	3	2	
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	
TOTAL		6	5	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Animation</u>				
Animateur	B	1	1	*dont 7 postes à temps non complet (garderies, ALSH)
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	1	- 33.86/35 ^{ème}
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4	3	- 31.92/35 ^{ème}
Adjoint d'animation *	C	29	27	- 28.78/35 ^{ème}
				- 28.72/35 ^{ème}
				- 28.22/35 ^{ème}
				- 6/35 ^{ème}
				- 5/35 ^{ème}
				- 4/35 ^{ème}
				- 2/35 ^{ème}
TOTAL		40	36	

EMPLOIS NON-PERMANENTS

L'article 3 - 1° et 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter sur des emplois temporaires dans les cas suivants :

- Accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois et consécutifs)
- Accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum sur une période de 12 mois).

Pour permettre le fonctionnement des services, notamment pendant la période estivale, il vous est proposé de créer les emplois temporaires suivants :

		EMPLOIS NON-PERMANENTS		
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		
Adjoint administratif	C	2		Services Administratifs etc
Adjoint du patrimoine	C	8		Bibliothèque, musées, monuments historiques, expositions etc
Adjoint d'animation	C	14		ALSH
Adjoint technique	C	18		Centre technique, port, camping, etc
TOTAL		42		

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	pourvu	
Directeur de cabinet du Maire	A	1	1	<i>Créé par délibération du 9 janvier 2018</i>
TOTAL		1	1	

2. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
3. d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, Mme Méal et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°13 - DINAN AGGLOMERATION – Eau et assainissement – Demande aux communes de continuer l'exercice du volet « pluvial » de la compétence assainissement

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**, d'autoriser M. le maire à signer la convention de gestion de la compétence eaux pluviales avec Dinan agglomération, après acceptation des termes des deux parties.

La discussion à laquelle prirent part M. Hellio et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°14 - DINAN AGGLOMERATION – Modification du siège social

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'accepter la modification du siège social de Dinan agglomération sis désormais au 8 Boulevard Simone Veil – 22100 Dinan.

En fin de séance, Mme Le Guiffant annonce les prochains événements culturels organisés par la ville.

La séance est levée à 21h45.